



Comment savoir si une personne perdue de vue est encore en vie ?

Vérfié le 01 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous connaissez sa date et son lieu de naissance

Dans ce cas, pour savoir si une personne disparue est toujours vivante, vous pouvez demander un extrait d'acte de naissance sans filiation. Vous n'êtes pas obligé d'avoir un lien de parenté avec elle. Si la personne est décédée, l'information figure en mention marginale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1429>).

La personne est née en France

En ligne

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/EtatCivil/demarche?action=NAISSANCE>)

Sur place

Pour une demande d'extrait sans filiation, aucun document n'est exigé.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

► [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Par courrier

Il faut envoyer un courrier à la mairie de naissance en indiquant les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée par l'acte.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

► [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Elle est française et née à l'étranger

En ligne

Accéder au
service en ligne ↗

(https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/delivrance_demmat/demarche?action=NAISSANCE)

Par courrier

Il faut adresser un courrier au Service central d'état civil en mentionnant les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée par l'acte.

Où s'adresser ?

- Service central d'état civil (Scec)

État civil (naissance, un mariage ou un décès) d'un Français à l'étranger

Uniquement par courrier à l'adresse suivante :

Service central d'état civil
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

Le service n'accueille pas de public .

Vous pouvez faire une demande d'acte d'état civil via un **téléservice** (<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=particulier>) .

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :

- Consulter le site [diplomatie.gouv.fr](https://www.diplomatie.gouv.fr) ↗ (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/etat-civil-et-nationalite-francaise/>)
- Téléphoner au **+33 1 41 86 42 47** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
Accès gratuit à un service de visio-interprétation ou de transcription instantanée de la parole pour sourds ou malentendants
- Envoyer un mail à courrier.scec@diplomatie.gouv.fr

Vous connaissez son dernier domicile

Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à la mairie de cette commune : si la personne est décédée, une **copie d'acte de décès** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444>) peut vous être remise.

Vous n'avez pas de justificatif à apporter.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

➡ **À savoir :** il n'est plus possible de déposer une **demande de recherche dans l'intérêt des familles (Rif)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1193>).

Textes de loi et références

- Décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil ↗ (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000034708016/>)
Délivrance d'un acte de décès (article 30), d'un extrait d'acte de naissance sans filiation (article 33)